

CHECK LIST ORDRE DE RETRAIT DE PARTS

PERSONNES MORALES

Originaux à transmettre
par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'adresse :

EURYALE
Service Clients Pierval Santé
CS 22442 - 2, rue Paul Verlaine - 31085 Toulouse Cedex 2

Documents à transmettre :

- ☐ Ordre de retrait complété et signé
- ☐ Déclaration de Destination des Fonds (DDF), si applicable

Pièces justificatives à joindre impérativement :

- ☐ Tous justificatifs demandés dans le cadre de la Déclaration de Destination des Fonds
- ☐ Kbis de moins de 3 mois
- ☐ Statuts à jour signés et certifiés conformes par le représentant légal (si une société détient plus de 25 % du capital, fournir son Kbis et ses statuts)
- ☐ Copie de la pièce d'identité du représentant légal
- ☐ Justificatif du pouvoir et copie de la pièce d'identité du signataire autorisé (si différent du représentant légal)
- ☐ Extrait du Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE)
- ☐ Pièce d'identité et justificatif de domicile*** de moins de 3 mois du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)
- ☐ RIB au nom de la société

Nous pouvons être amenés à vous demander des informations et pièces complémentaires si l'analyse de votre dossier le justifie.

FOCUS SUR LA DÉCLARATION DE DESTINATION DES FONDS

Pourquoi la Déclaration de Destination des Fonds est nécessaire ?

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'opération souhaitée et des conditions de réalisation. Ainsi, dans certaines situations, la Déclaration de Destination des Fonds doit être complétée afin d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client.

Dans quels cas est-elle demandée ?

Rachat précoce, rachat unitaire ou cumulé égal ou supérieur à 50 000 €, l'opération présente un caractère inhabituel ou sans justification économique, le client est une Personne Politiquement Exposée, le client est non-résident en France, les sommes sont à destination de l'étranger, les sommes sont à destination d'un tiers.

n° d'associé :

Vous êtes considéré par défaut comme un client non professionnel et bénéficiez de la protection la plus élevée.

ÉTAT CIVIL

Personne morale

Forme juridique : Raison sociale :

Représentant légal

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Indivision

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) : à : Nationalité :

Qualité :

NIF (Numéro Identification Fiscale) :

Tél portable : E-mail :

Secteur d'activité

- ☐ Agroalimentaire ☐ Assurance / Banque ☐ BTP / Matériaux de construction ☐ Industrie
☐ Chimie / Parachimie ☐ Commerce / Négoce / Distribution ☐ Édition / Communication / Multimédia ☐ Électronique / Électricité
☐ Informatique ☐ Services aux entreprises/Etudes et Conseil ☐ Autre (préciser) :

COORDONNÉES

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale (si différente) :

Code postal : Ville :

RETRAIT

Je(nous) demande(ons) le retrait de :

Nombre de parts	Montant unitaire	Montant global du retrait
..... (en chiffres)	182,56 €	 € (en chiffres)
..... (en lettres)		 (en lettres)

Je(nous) reconnais(sons) que le retrait, conformément aux statuts, n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription et que sa valeur est égale au prix de souscription en vigueur, diminué de la commission de souscription payée par la contrepartie et charge la Société de Gestion de procéder aux opérations suivantes : inscription sur le registre, annulations des parts, paiement à la valeur de retrait.

Important : si les parts font l'objet d'un nantissement, joindre la main levée du nantissement.

En cas de plus-value imposable constatée lors du retrait, il est rappelé que le paiement de l'impôt à acquitter demeure de la seule responsabilité du signataire du présent ordre.

MOTIF DU RETRAIT

- ☐ Achat d'un bien immobilier ☐ Réorientation de l'épargne
☐ Autre (préciser) :

Cette information est requise au regard de la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (art. L561-1 et suivants du Code monétaire et financier). Nous pouvons également être amenés à vous demander des pièces justificatives complémentaires, notamment si : le rachat unitaire ou cumulé est égal ou supérieur à 50 000 euros, le rachat est effectué dans les 36 mois suivant la souscription, l'associé est une personne politiquement exposée.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Je(nous) désire(ons) que le montant du retrait soit réglé par virement sur le compte identifié ci-dessous :

IBAN : BIC :

DÉCLARATION

- ☐ Je(nous) certifie(ons) l'exactitude des informations recueillies par Euryale, transmises par la/les personnes à l'origine de la demande de retrait.
☐ Je(nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions générales de retrait figurant sur la page 2 du présent ordre de retrait et dans la note d'information.

SIGNATURE(S)

Signature(s), précédée(s) de la mention « bon pour retrait de "n" parts » (en toutes lettres) :

Fait à : Le :

Gérant 1

Gérant 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L 214-86 et suivants et R 214-130 et suivants du Code monétaire et financier. La Note d'Information prévue à l'article 422-192 du Règlement Général de l'AMF a été publiée au BALO. La Société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Modalités de retrait

- Tout associé a la possibilité de se retirer de la Société partiellement ou en totalité.
- L'ordre doit être dûment rempli et signé, accompagné de l'IBAN et des documents indiqués ci-après.
- Un même associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois.
- Un associé ne peut déposer une nouvelle demande de retrait que lorsque la précédente demande de retrait a été totalement satisfaite ou annulée.
- En cas de retrait partiel, la Société de Gestion applique, sauf instruction contraire du client, la règle du retrait par ordre historique d'acquisition des parts, c'est-à-dire la méthode « du 1^{er} entré 1^{er} sorti ».
- En cas de baisse du prix de retrait, la Société de Gestion informe, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les associés ayant demandé leur retrait, au plus tard la veille de la date d'effet. Sans réponse de la part des associés dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette information, la demande de retrait est réputée maintenue au nouveau prix. Cette information est contenue dans la lettre de notification.

Effets du retrait

Le remboursement des parts rend effectif le retrait par son inscription sur le registre des associés. Les parts remboursées sont annulées. L'associé qui se retire perd la jouissance de ses parts au dernier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés. Ainsi l'associé qui se retire en décembre, perd la jouissance de ses parts au 31 décembre.

Prix du retrait

La valeur de retrait d'une part correspond au prix de souscription en vigueur (nominal plus prime d'émission) diminué de la commission de souscription. La demande de retrait est compensée par des demandes de souscription. L'associé se retirant perçoit, sur la base d'une souscription de 204 euros la part, une somme de 182,56 euros par part qui se décompose de la façon suivante :
Prix de souscription : 204 € — Commission de souscription TTC soit 21,44 € (10,51% TTC du prix de souscription) = Valeur de retrait : **182,56 € TTC**

Conditions de validité de l'ordre du retrait

- Conformément à l'article 422-218 du Règlement Général de l'AMF, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la Société de Gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les demandes de retrait ne peuvent pas être transmises par fax ou mail.
- Elles sont, dès réception, inscrites sur le registre des demandes de retrait et sont satisfaites par ordre chronologique d'inscription dans la limite où il existe des souscriptions.
 - Pour être valablement inscrites sur le registre, les demandes de retrait doivent être formulées au prix de retrait en vigueur et doivent notamment comporter toutes les caractéristiques suivantes :
 - l'identité et la signature du donneur d'ordre ;
 - le nombre de parts concernées.
 - Il est précisé en outre que si l'associé n'indique pas, par une mention expresse, que sa demande doit être exécutée totalement, la Société de Gestion pourra exécuter partiellement son ordre.
 - Les modifications ou annulations de demandes de retrait doivent être faites dans les formes et modalités identiques aux demandes initiales. La modification d'une demande de retrait inscrite :
 - emporte la perte du rang d'inscription en cas d'augmentation du nombre de parts objet de la demande ;
 - ne modifie pas le rang d'inscription en cas de diminution du nombre de parts objet de la demande.

Renseignements et documents à fournir pour chaque demande de retrait

Personnes morales

- Kbis de moins de 3 mois*
- Statuts à jour signés et certifiés conformes par le représentant légal (si une société détient plus de 25 % du capital, fournir son Kbis et ses statuts)
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif du pouvoir et copie de la pièce d'identité du signataire autorisé (si différent du représentant légal)
- Extrait du registre des bénéficiaires effectifs (RBE)
- Pièce d'identité et justificatif de domicile*** de moins de 3 mois du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)
- RIB au nom de la société

Nous pouvons être amenés à vous demander des informations et pièces complémentaires si l'analyse de votre dossier le justifie.

Retrait en indivisions : signature de chaque membre de l'indivision ou du mandataire valablement autorisé. Etablir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes de tous les indivisaires et joindre pour chacun, les documents suivants : copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Protection des données personnelles : les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement EURYALE pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales. Conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles RGPD n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, et, le cas échéant, dans la limite des obligations légales, vos droits de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service juridique à l'adresse suivante : rgpd@euryale-am.fr

Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : <https://www.euryale-am.fr/politique-de-confidentialite/>

Ces informations sont exclusivement réservées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; elles ne sauraient être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des tiers non autorisés.

La Déclaration de Destination des Fonds (DDF) doit obligatoirement être complétée par le conseiller et accompagnée d'un justificatif, lorsque l'opération s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases adéquates) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Rachat précoce (< 3 ans) | ☐ Le client est non-résident fiscal en France |
| ☐ Rachat unitaire ou cumulé égal ou supérieur à 50 000 € | ☐ Les sommes sont à destination de l'étranger |
| ☐ L'opération présente un caractère inhabituel ou sans justification économique | ☐ Les sommes sont à destination d'un tiers |
| ☐ Le client est une « Personne Politiquement Exposée » ¹ | |

Cette liste est non exhaustive, nous pouvons être amenés à demander des informations et pièces complémentaires si l'analyse du dossier le justifie.

Renseignements concernant l'Associé (tous les champs sont à renseigner) :

Nom / Raison sociale : Prénom :
Date de naissance / Siret :

Renseignements concernant le co-Associé (tous les champs sont à renseigner) :

Nom / Raison sociale : Prénom :
Date de naissance / Siret :

Vous attestez que les fonds d'un montant de : euros

Sont à destination de l'établissement suivant (cochez l'information adéquate et complétez les champs) :

- ☐ Banque/ Compagnie d'assurance :
- ☐ Compte personnel / Compte d'un tiers* (précisez le nom du tiers) :
- ☐ Pays :

*Si les fonds sont à destination du compte d'un tiers précisez le lien avec le client ainsi que le motif :

Sont de nature à (cochez la case adéquate et complétez les champs) :

- ☐ Financer l'acquisition d'un bien immobilier :
- ☐ Réorienter l'épargne (ex : vente de SCPI vers l'assurance) :
- ☐ Transmettre ces fonds (précisez) :
- ☐ Autre :

Précisez la nature et la date de la pièce justificative transmise :

Liste indicative des justificatifs de destination des fonds : **Acquisition** : promesse d'achat, attestation du notaire / **Donation** : attestation notariale / acte sous seing privé / **Remboursement de crédit** : contrat de prêt / **Travaux** : devis / **Achat de véhicule** : bon de commande / facture / **Réorientation de l'épargne** : attestation du conseiller ou copie du contrat d'épargne bénéficiaire du virement ou attestation d'ouverture de compte / souscription contrat.

À compléter de manière exhaustive : tous les champs doivent être complétés (informations strictement confidentielles).

En cas de carence ou d'insuffisance de renseignement dans le présent document, Euryale se réserve le droit de refuser l'opération. Les renseignements recueillis sur le présent document font l'objet d'un traitement automatisé sous la Responsabilité d'Euryale notamment afin de respecter les obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces données destinées à Euryale peuvent être transmises à des prestataires qu'il mandate pour l'exécution de missions en rapport avec l'exécution de la souscription. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et à la portabilité en vous adressant à notre service juridique : rgpd@euryale-am.fr ou Euryale – 9, rue de Milan – 75009 Paris.

Fait à : Le :

Signature et cachet du distributeur

¹ - Il s'agit d'une personne exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an ou de celles qu'exercent ou ont exercées depuis moins d'un an des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées.